

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Délibération n°2023-111 du 10 octobre 2023
Portant sur une décision modificative - Budget « Assainissement »
Annule & remplace la délibération n°2023-082 du 26 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 10	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il apparaît nécessaire d'ajuster certains crédits sur le budget « ASSAINISSEMENT » pour :

- intégrer la variation du taux d'intérêt de l'emprunt,
- intégrer certaines prestations de services,
- modifier l'imputation des opérations.

Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
<i>Chap/Art</i>			<i>Chap/Art</i>		
022	-5 716,95€		2033/OP 101		2 520€
023	82,00€		2033/OP 102		3 080€
6063	-2 629,05€		2315/OP 102		-26 000€
611	20 000,00€		2111/OP 104		18 000€
61523	-13 500,00€		2033/OP 105		2 400€
6371	-5 500,00€		28121		82€
66111	18 142,60€		021	82€	
6616	-2 000,00€				
678	-2 000,00€				
6817	3 700,00€				
7084		5 000€			
64198		3 064€			
7581		1 078,60€			
773		1 354,00€			
7811		82,00€			
TOTAL	10 578,60€	10 578,60€	TOTAL	82€	82€

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

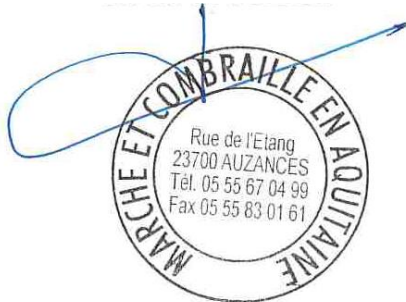
Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-111-BF
Date de télétransmission 16/10/2023
Date de réception préfecture 16/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- VALIDE le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 16 octobre 2023
Pour copie conforme, le 16 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN

